

CHOMAGE INDEMNISE OU NON INDEMNISE

SITUATION AU 31 MARS 2014

Fin mars 2014, le nombre de chômeurs potentiellement indemnisables inscrits à Pôle emploi s'établit à 5 208 900, soit une augmentation de 4,0% en un an. Parmi ceux-ci, les effectifs non indemnisés progressent de +6,5% et les effectifs des indemnisés de +1,9%.

Le nombre de chômeurs potentiellement indemnisables inscrits à Pôle emploi (cf. encadré) a augmenté sur un an de 4,0% pour s'établir à 5 208 900 personnes fin mars 2014.

A cette même date, le nombre de chômeurs indemnisés est de 2 764 700 (+1,9% sur un an), celui des chômeurs non indemnisés est de 2 444 200 (+6,5% sur un an).

Parmi les chômeurs indemnisés à fin mars 2014, 2 256 100 le sont au titre de l'Assurance chômage, soit 0,6% de plus qu'un an auparavant, et 508 600 au titre de la Solidarité (Allocation Spécifique de Solidarité, Allocation Équivalent Retraite et Allocation Temporaire d'Attente, allocations du Fonds de professionnalisation et de solidarité), soit 8,3% de plus sur un an.

Tableau 1 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés

	mars-13	mars-14	évolution
Chômeurs indemnisés	2 713 100	2 764 700	1,9%
<i>dont :</i>			
<i>Assurance chômage</i>	2 243 300	2 256 100	0,6%
<i>Solidarité</i>	469 800	508 600	8,3%
Chômeurs non indemnisés	2 295 400	2 444 200	6,5%
Ensemble (potentiel indemnisable)	5 008 500	5 208 900	4,0%
Proportion de chômeurs indemnisés	54,2%	53,1%	-1,1 point
<i>dont :</i>			
<i>Assurance chômage</i>	44,8%	43,3%	-1,5 point
<i>Solidarité</i>	9,4%	9,8%	+0,4 point

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

La proportion de demandeurs d'emploi indemnisés parmi ceux inscrits à Pôle Emploi et potentiellement indemnisables est de 53,1% en mars 2014. Elle était de 54,2% en mars 2013. Pour l'Assurance chômage, cette proportion est de 43,3% (-1,5 point par rapport à mars 2013) et de 9,8% pour les indemnisés relevant du champ de la Solidarité (+ 0,4 point en un an).

Le nombre de chômeurs indemnisés a augmenté entre mars 2013 et mars 2014 quelle que soit la catégorie (+2,8% pour la catégorie A, +1,1% pour la catégorie B et +4,4% pour la catégorie C). Ces augmentations marquées sont cependant compensées par la très forte diminution du nombre de dispensés de recherche d'emploi (-38,6% sur un an).

Le nombre de chômeurs non indemnisés est en hausse également sur un an pour l'ensemble des catégories : +6,2% pour ceux inscrits en catégorie A, +4,4% pour la catégorie B et +8,1% pour la catégorie C.

Tableau 2 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés par catégorie

Catégorie de DEFM	mars-13			mars-14		
	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés
A	1 867 200	1 374 300	57,6%	1 919 900	1 459 200	56,8%
B	355 100	287 400	55,3%	359 100	300 100	54,5%
C	235 000	633 600	27,1%	245 400	685 000	26,4%
Total A, B, C	2 457 300	2 295 300	51,7%	2 524 400	2 444 300	50,8%

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

Fin mars 2014, près de six chômeurs sur dix inscrits en catégorie A sont indemnisés (-1,2 point sur un an). Parmi ceux inscrits en catégorie B (personnes ayant exercé une activité réduite de courte durée au cours du mois) 54,5% sont indemnisés (-1,2 point). Un quart des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie C est indemnisé (-0,7 point), le montant du revenu lié à l'activité exercée n'étant souvent pas cumulable avec une allocation.

Tableau 3 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés par sexe et âge

		mars-13			mars-14		
		chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés
hommes	< 25 ans	199 000	214 500	48,1%	191 700	219 500	46,6%
	25 - 49 ans	871 200	683 000	56,1%	893 500	736 000	54,8%
	50 ans ou plus	360 600	172 800	67,6%	382 300	196 400	66,1%
	Total	1 430 800	1 070 300	57,2%	1 467 500	1 151 900	56,0%
femmes	< 25 ans	153 500	228 000	40,2%	145 700	225 900	39,2%
	25 - 49 ans	761 700	782 200	49,3%	768 100	826 000	48,2%
	50 ans ou plus	367 100	214 900	63,1%	383 400	240 400	61,5%
	Total	1 282 300	1 225 100	51,1%	1 297 200	1 292 300	50,1%
Total	< 25 ans	352 500	442 500	44,3%	337 400	445 400	43,1%
	25 - 49 ans	1 632 900	1 465 200	52,7%	1 661 600	1 562 000	51,5%
	50 ans ou plus	727 700	387 700	65,2%	765 700	436 800	63,7%
	Total	2 713 100	2 295 400	54,2%	2 764 700	2 444 200	53,1%

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

La proportion de chômeurs indemnisés est croissante avec l'âge du demandeur d'emploi : en mars 2014, elle est égale à 43,1% pour les demandeurs de moins de 25 ans alors qu'elle se situe à 63,7% pour ceux âgés de 50 ans ou plus, ceci étant dû au fait que beaucoup de jeunes demandeurs d'emploi n'ont pas suffisamment de référence de travail pour être indemnisés. Quelle que soit la tranche d'âge observée, la proportion d'indemnisés est plus forte pour les hommes que pour les femmes.

Globalement, le nombre de chômeurs indemnisés a augmenté sur un an (+1,9%). Il a augmenté pour les hommes et femmes d'âges intermédiaires (+1,8% pour les 25 à 49 ans) ou les plus âgés (+5,2% pour les 50 ans ou plus) alors qu'il a diminué pour les plus jeunes (-4,3% pour les moins de 25 ans)

Le nombre de chômeurs non indemnisés s'est accru également entre mars 2013 et mars 2014 (+6,5%), du fait surtout de l'augmentation des plus âgés (+12,7%).

Tableau 4 : Chômeurs non indemnisés selon le motif

	mars 2013		mars 2014		évolution annuelle
	effectif	pourcentage	effectif	pourcentage	
dossier rejeté	1 380 800	60,2%	1 469 600	60,1%	6,4%
dont					
<i>conservation d'une activité réduite ou affiliation insuffisante</i>	1 118 400	81,0%	1 195 300	81,3%	6,9%
<i>activité hors champ d'application du régime</i>	95 600	6,9%	93 600	6,4%	-2,1%
<i>délai de forclusion atteint</i>	58 200	4,2%	54 300	3,7%	-6,7%
<i>rejet administratif pour départ volontaire</i>	48 300	3,5%	46 400	3,2%	-3,9%
<i>condition de ressources non remplies</i>	41 600	3,0%	47 200	3,2%	13,5%
<i>autres rejets</i>	18 600	1,3%	32 900	2,2%	76,9%
interruption momentanée d'indemnisation	586 700	25,6%	639 100	26,1%	8,9%
dont					
<i>activité réduite</i>	544 200	92,8%	592 000	92,6%	8,8%
<i>autres</i>	42 500	7,2%	47 200	7,4%	11,1%
droits épuisés	179 300	7,8%	187 300	7,7%	4,5%
attente d'indemnisation	97 500	4,2%	97 700	4,0%	0,2%
autres cas	51 100	2,2%	50 600	2,1%	-1,0%
Total	2 295 400	100%	2 444 300	100%	6,5%

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

Le principal motif de non-indemnisation est le rejet du dossier (dans 6 cas sur 10), essentiellement parce que le demandeur n'a pas suffisamment travaillé pour être indemnisé ou conserve une activité importante.

Dans plus du quart des cas, la non-indemnisation n'est que provisoire, notamment parce que le demandeur a exercé au cours du mois une activité réduite dont l'importance ne permet pas le cumul avec une indemnisation.

Enfin dans un peu plus d'un cas sur dix, le demandeur est soit en attente d'indemnisation (par exemple, suite à l'application automatique d'un différé d'indemnisation ou à un décalage du début de l'indemnisation du fait du paiement de congés payés) soit a épuisé ses droits à indemnisation.

Avertissement : Afin d'améliorer la mesure de la proportion des chômeurs indemnisés, définie comme le rapport entre le nombre de chômeurs indemnisés et le nombre de ceux potentiellement indemnisables, une nouvelle méthode de calcul est mise en place.

Antérieurement, le potentiel indemnisable était défini comme le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi dans les catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 (DEFM ABC) établi à la fin du mois écoulé, complété du nombre de dispensés de recherche d'emploi (DRE).

Désormais, le potentiel indemnisable comprend aussi les chômeurs indemnisés inscrits dans les catégories D et E (cela concerne certains allocataires de l'ATA, bénéficiaires d'un contrat aidé, créateurs d'entreprise). De plus sont intégrées les informations connues avec retard, par exemple celles issues du délai de traitement des dossiers, du dépôt tardif des demandes d'allocation et surtout du délai de récupération de pièces justificatives.

En harmonisant les grandeurs "potentiel indemnisable" et "chômeurs indemnisés", la nouvelle méthode améliore l'estimation des chômeurs non indemnisés et, par voie de conséquence, de la proportion de chômeurs indemnisés.

Les analyses sont conduites à partir du rapprochement de fichiers exhaustifs sur la période traitée extraits du FNA et du Fichier historique statistique (FHS) et du fichier STMT. Cette nouvelle méthode de calcul est applicable uniquement à partir de décembre 2009.

Guillaume DELVAUX
Département Marché du travail

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr
www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex20

Directeur de publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Stéphane DUCATEZ

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

